

PV du conseil école du 20/02/2020
sous réserve d'adoption lors du prochain conseil d'école
M. L. Valeyre directeur des cycles 2 et 3
M. P. Degret, directeur des cycles 1 et 2

Mme Grenier, enseignante
Mme Benbernou enseignante
Mme Bordes, enseignante
M. Labaille , enseignant
Mme Eliaers, enseignante
Mme Ortuno, enseignante
Mme Gérard, enseignante
Mme Perez, enseignante
Mme Conte, enseignante
Mme Faugeron, enseignante
M. Auffret, enseignant
Mme Royant, enseignante
M. Nonat, enseignant
M. Vigneron, enseignant
Mme S. Connan, représentante A.P.A
Mme Garcia de Ossa, représentante A.P.A
Mme Van Cotthem, représentante A.P.A
Mme Lorenzo Sierra, représentante A.P.A
M.Llovera, représentant G.P.I
Mme Balibrea, représentante A.P.A
Mme M. Gil Quinza, représentante G.P.I
M. X. Laumain, représentant G.P.I
M. Maheut représentant G.P.I
M.Belloch Garcia, représentant G.P.I
Mme Weil, représentante G.P.I
Mme Ciazynski, représentante G.P.I
M. Van Langenhoeve, représentant G.P.I

Conseil d'école du 20 février 2020.

1- Adoption du compte rendu du conseil d'école du 05/11/2019.

Le Procès-Verbal est adopté sous réserve des modifications qui avaient été demandées par Mme Connan et Mme Mallaisé.

2- Information sur la politique EBEP et la prévention du harcèlement.

M. Valeyre annonce que Mme TRUFFIER interviendra les 31 mars et 3 avril. Cette intervention est complémentaire à la première déjà réalisée, auprès des enseignants et des élèves de 6ème afin de sensibiliser sur les élèves à besoin particuliers et les différents troubles DYS. Cette intervention va dans le sens du plan de formation de l'école inclusive qui est un des axes principaux du projet d'établissement.

Mme. Ortuño demande qui est Mme. Truffier.

Mme Connan (APA) précise qu'elle avait été invitée par l'APA. Elle a suivi une formation en master à cet effet alors qu'elle était parent d'élève au Lycée Français de Zurich. Elle a été reconnue par la FAPE puis par l'AEFE.

M. Valeyre ajoute qu'une attention sera portée pour le Plan Régional de Formation de la zone ibérique, soit en formation pour la zone, soit en formation établissement.

Politique de prévention du harcèlement.

M. Degret informe le conseil des ateliers prévus pour les élèves et les adultes :

Ateliers prévus pour l'information et la formation au harcèlement auprès des élèves de cm2 et de 5^{ème}.

- Pour les élèves, avec une intervenante de la Policia Nacional :

27 et 28 mai 2020

1^{er}, 2 et 3 juin 2020.

- Pour les adultes, dont les professeurs en priorité, avec une intervenante de l'association d'intérêt national 'ANAR'. Cette formation fait suite à une demande des enseignants, d'une part en information d'autre part en formation à la médiation.

29 avril de 13h30 à 15h30 sur la médiation, 30 à 50 personnes

03 juin de 13h30 à 15h30 sur la prévention. 30 à 50 personnes.

Le Lycée est en attente de devis pour environ 150 euros par intervention.

M. Van Langenhove demande si les AVS sont concernés.

M. Degret répond que les « celador » et tous les membres de l'équipe de la communauté éducative sont compris dans ce plan de formation aux besoins particuliers.

3- Préparation rentrée scolaire 2020/2021

3.1. Bilan de la Journée de Portes Ouvertes.

Il y a eu 30 % de visites de plus par rapport à l'an dernier, M. Degret remercie les enseignants présents ce jour-là. Les niveaux sans représentant ont été sollicités par les parents. Les parents s'intéressent à tous les niveaux, non seulement au cycle 1. Il remercie également tous les partenaires pour les retours donnés suite à cette journée, ainsi que les élèves du secondaire, qui ont été remarquables et le personnel du laboratoire.

Les salles de présentation de l'enseignement d'anglais, une nouveauté, ont été particulièrement remarquées par les visiteurs. L'une avec des professeurs et élèves de CM1 et CM2 volontaires, l'autre présentait un essai d'initiation à l'anglais en MS.

Bilan : Sur 120 familles 160 dossiers et 159 enquêtes remises jusqu'à ce jour. Un impact immédiat avec un afflux d'inscriptions important à date comparative d'il y a un an.

M. Degret souligne le besoin d'un meilleur accompagnement entre l'auditorium et le réfectoire. Puis il annonce la présentation de 2 salles d'anglais :

3.2. Bilan de la commission d'affectation des pré-inscriptions.

M. Degret poursuit avec la commission d'affectation. M. Van Langenhove précise que celle-ci a été validée au 30/01 soit à la date prévue.

- 114 inscriptions en PS : 5 classes
- 120 en MS : 4.5 classes
- 112 élèves en GS : 4 classes
- 120 élèves en CP : 5 classes
- 121 élèves en CE1 : 4.5 classes
- 135 élèves en CE2 : 5 classes
- 159 élèves en CM1 et 146 en CM2, 5.5 classes pour chacun de ces niveaux.

Il en découle 39 divisions en structure prévisionnelle, deux divisions en moins qu'en 2018/2019.

Mme. Ortuño fait part de la situation actuelle avec des CP de 20 élèves par classe. Elle assure que c'est très agréable pour des raisons d'espace et d'accompagnement des élèves, puisqu'elle a l'impression de faire progresser ces derniers.

M. Degret répond que pendant 2 ans, il y a eu un creux au CP et que ceci a créé des tensions dans d'autres niveaux. Il ajoute que les motifs sont audibles, bien que les classes se maintiennent avec un effectif de 24 élèves et que l'établissement a dû dire non, il y a deux ans, à 2 élèves en CE1.

Mme. Royant demande pourquoi ne pas laisser 41 divisions.

M. Degret répond qu'à l'heure actuelle, les effectifs ne correspondent pas un tel nombre. Il n'y a pas d'inquiétude pour les postes car il y a deux départs en juin.

Mme Ortuño insiste pour qu'il y ait 6 classes au CP et sur les raisons qui poussent à laisser 39 divisions en guise de 41, elle demande si le problème est d'origine économique.

M. Degret répond qu'il y a des problèmes d'espace physique et des problèmes de droits pour créer des emplois.

M. Valeyre ajoute que de la même manière, le secondaire ne pourrait pas supporter des cohortes plus grandes.

M. Van Langenhove du GPI, rappelle qu'en tant que parents, les membres du GPI aimeraient garder les 6 classes au CP. En outre, il dit qu'il espère 6 classes de 20 élèves pour de meilleures conditions d'apprentissages et permettre ainsi aux enseignants de travailler correctement. Il ne pense à aucun impact sur les effectifs du second degré.

M. Degret reprend le raisonnement de l'emploi temps plein constant.

Mme. Bordes demande si son poste sera maintenu comme poste de résident.

La direction répond que cette information ne se sait pas encore et qu'il est trop tôt pour le savoir.

M. Degret informe qu'à cette période de l'année, l'établissement n'a jamais eu autant d'inscriptions payées bien que la vérité se saura à la rentrée scolaire et que l'on travaille pour avoir une structure d'accueil à 120 élèves en MS.

Mme. Royant demande si l'objectif est donc de maintenir 41 divisions.

M. Degret répond que non, l'objectif est de "cylindrer" à 5 niveaux par classe et d'optimiser la répartition des postes sur tout l'établissement. Le but est de limiter les entrées latérales et favoriser l'entrée en PS et MS mais plus en élémentaire, donc refuser les entrées en CP.

Mme Grenier demande où vont être mis les élèves.

M. Degret explique que la direction travaille à ce aménagement et que les enseignants y seront associés.

M. Labaille demande ce qu'il en est des centres et crèches partenaires.

M. Degret parle des deux crèches, "Les Petits" apporte 7 à 10 élèves par an tandis que l'association avec "Mi cole" n'est pas probante. Par conséquent cette question des crèches partenaires reste une question vive.

3.3. Information sur le calendrier scolaire (sous réserve de communication par l'AEFE).

A la suite du Conseil du second degré, il est proposé au Conseil d'Etablissement d'échanger le 2 novembre pour le 13 avril.

M. Van Langenhove se plaint de trop grand nombre de jours de congé durant la période de Fallas.

Mme. Connan répond que les bus ne peuvent plus circuler à partir du 15 mars, propos que soutient Mme. Perez.

M. Vigneron déclare que certaines années, les élèves ont travaillé le 20, dans un état scolaire très faible. Il ajoute que dans le système espagnol, les centres sont moins fermés mais que l'absentéisme est très important.

Mme. Hemonet, et au nom de plusieurs parents, préfère plus de jours de vacances à Pâques que de jours à Fallas et demande si on peut supprimer ces congés.

M. Valeyre répond qu'elles font partie du patrimoine local avec ses contraintes.

M. VLG déplore que le calendrier scolaire dépende des transports.

Mme. Connan demande si les 180 jours du calendrier seront maintenus.

M. Degret répond que les congés sont maintenus et que le LFV est dans la partie basse de l'intervalle du nombre de jours travaillés.

4- Suivi des actions en cours et à venir

M. Valeyre annonce les différentes fêtes déjà proposées par les commissions lors du dernier conseil des maîtres:

fête de la musique

Kermesse concernant un ou deux niveaux pour essentiellement valoriser le travail des élèves.

5- Questions diverses (*à transmettre par écrit 48 heures avant le conseil*).

Questions du GPI.

5.1. Protocole face aux absences des professeurs

Après avoir accepté une augmentation de 1% des frais de scolarité, il y a trois ans, afin de mettre en place un vivier de remplaçants, il avait été expliqué par la direction de l'époque, qu'en cas d'absence avec court préavis, le protocole suivant serait suivi :

1. Appel à un remplaçant du vivier ? En cas de non substitution :
2. Remplacement par le directeur/trice du niveau concerné.
3. Partage de la classe dans les classes du même niveau

Ce protocole est-il toujours en vigueur ?

M. Valeyre répond que ce protocole n'a pas été trouvé dans les PV des Conseil d'Ecole précédents.

M. Van Langenhove mentionne que la réponse figure sur un PV de Conseil d'Etablissement.

M. Valeyre précise qu'à Valence le vivier de remplaçants, avec des enseignants résidents est conséquent (6 à 8). Certains remplaçants sont formés par les directeurs et sont très réactifs.

Mme Royant demande à partir de quelle durée les remplacements sont assurés. La direction répond qu'en général à partir d'une demi-journée.

5.2. Espace Jardin:

Depuis le départ de Mr Mirada, l'espace jardin passe par des phases de non entretien, voire semble parfois à l'abandon.

Combien de classes de primaire utilisent cet espace ?

Combien de projets d'enseignants sont prévus au printemps ?

M. Vigneron répond qu'aucune classe n'est prévue à ce jour. Cependant il informe que des classes de GS, CM1 et CM2 l'utilisent pour constituer une granothèque. L'espace réservé au second degré est en jachère.

M. Degret ajoute que les CP jardinent dans le patio du C1.

Des espaces sont disponibles également dans le patio du C2

M. Van Langenhove sollicite les enseignants pour investir ces espaces.

Mme Leroy déclare qu'il manque un référent.

M. Van Langenhove répond que M. Bousquet et Mme Ménard le sont.

Peu d'écoles ont la chance de posséder un tel espace, il nous semble que nous devrions nous approprier ce jardin, afin de donner à nos jeunes enfants une éducation liée à la nature.

La direction acquiesce.

5.3. Surveillance des cours de récréation.

Il semble qu'il y ait de plus en plus de conflits entre les élèves, des violences verbales voir quelques bagarres, notamment au moment de la pause méridienne, malgré la surveillance des professeurs des écoles et des surveillants.

Les effectifs et l'organisation de la surveillance sont-ils suffisants ?

M. Valeyre répond que les directeurs n'ont pas de remontée d'incidents plus nombreux. Par contre nous avons plus de retours parentaux pour des événements ou des incidents que précédemment. Suite à la réorganisation consécutive à la création de l'auditorium, il y a 31 surveillants en réfectoires et extérieurs.

La durée des pauses suit les normes françaises.

Mme. Connan demande si les cours sont partagées pour les primaires et les secondaires.

M. Valeyre répond que celles-ci sont sous forme d'espaces délimités.

Mme. Connan interroge alors sur les problèmes survenus entre des élèves de 5ème et d'autres de CM2.

M. Valeyre explique que parfois des élèves entrent dans les zones qui ne leurs sont pas autorisées. Il y eu des intrusions, des échanges verbaux, qui ont été réglés.

Les directeurs insistent pour que les classes rentrent aux horaires prévus, ce qui libère les celadors.

5.4. Quel est le protocole en cas de suspicion d'une intoxication alimentaire ?
Comment et quand les parents des enfants sont-ils prévenus ?

En cas d'intoxication alimentaire, il y a généralement un temps de latence (salmonellose, listériose, botulisme)

La restauration scolaire et l'infirmier avertissent les parents

Un échantillon de chaque plat est conservé une semaine car l'intoxication peut être différée.

Pour les allergies, l'infirmier alerte les parents.

5.5. Punitions collectives.

On nous a encore rapporté des cas de punition collective. Ce procédé n'étant pas réglementaire nous demandons à ce qu'un rappel à la règle soit effectué, afin que cela ne soit plus le cas.

Les directeurs rappellent aux enseignants que les punitions collectives sont réglementairement interdites. Ils demandent à ce que les cas leurs soient signalés au moment où ils se produisent et non pas en différé.

5.6. Protection des tambours et sortie Calle Murta :

Il nous semble important de disposer d'une protection contre le soleil et la pluie à la sortie de la Calle Murta, et d'une protection contre le soleil pour la cour des tambours. Est-il possible de prévoir ces interventions sur le budget 2020 ? Dans le cas contraire, quand pourrait-on envisager ces travaux ?

M. Degret répond que pour l'instant non, pour deux raisons.

1. Toute emprise permanente au sol nous prend des mètres carrés dont nous ne disposons plus.

2. Toute intervention sur l'auditorium se voit opposer un veto de l'architecte dont c'est l'œuvre.
3. Une couverture arborée est envisageable.

Mme Gérard demande si l'on peut installer un taud.

M. Van Langenhove évoque la possibilité de structures démontables qui seraient autorisées pour relancer les démarches auprès de la mairie.

Mme Connan rappelle que la mairie valide ou pas mais ne discute pas. Il faut de toute façon présenter un projet d'installation non permanente. Elle suggère que la direction demande une proposition au cabinet d'architecte qui travaille avec le Lycée.

M. Degret répond que cette proposition sera étudiée.

Questions de l'APA.

5.7. Suivi de l'installation des poubelles de tri sélectif dans les cours de maternelle.

Le contrat avec Colevisa stipule la présence d'un certain nombre de poubelles de tri dans chaque secteur. Or il semble qu'en maternelle ce nombre n'est pas atteint, et la demande de poubelles supplémentaires va être faite prochainement.

Mme Veyrière considère qu'il y en a suffisamment actuellement.

M. Degret renonce donc à réclamer plus de poubelles de tri auprès de Colevisa pour ce secteur.

5.8. Accueil des familles de nouveaux élèves et communication entre les parents et l'école.

L'APA évoque un malentendu quant à l'accueil des parents lors de la rentrée des élèves de maternelle. Il semble que certaines familles n'aient pas bien compris que les parents peuvent accompagner leur enfant en classe, et partager un temps privilégié avec eux le premier jour d'école.

M. Degret relit le passage du mail envoyé aux familles en juin 2019 où il est clairement précisé que les parents peuvent accompagner leur enfant en classe.

« Courrier envoyé le 19 juin 2019

Madame, monsieur

Votre enfant **NOM PRENOM** entre cette année en **Petite Section**. Afin de faciliter la liaison entre la maison et l'école, nous accueillerons votre enfant le **RDV**. Vous l'accompagnerez ce jour-là en classe et après une première prise de contact avec l'enseignante, vous le laisserez durant 2h15.

Vous consulterez, en arrivant ce jour-là, les listes de classes pour savoir dans quelle classe est votre enfant. Les listes seront affichées à l'entrée du bâtiment des classes de PS-MS.

L'accès des parents se fera C/ Orenge (accès maternelle). »

Aussi il ajoute que l'établissement tente d'accueillir au mieux.

Mme. Leroy suggère qu'une brochure pourrait être prévue à cet effet.

M. Degret ajoute que s'il s'agit de l'accueil en CP il peut prévoir d'inviter les familles à accompagner leur enfant quand ce sont des nouveaux pour l'école.

5.9. Incident téléphone portable.

M. Valeyre précise que les parents d'une élève seront convoqués, pour avoir muni leur enfant d'un téléphone portable afin de communiquer pendant le séjour scolaire alors que tous les dispositifs étaient formellement interdits.

5.10 Question sur les sorties.

Comment sont organisées et décidées les sorties scolaires et les activités complémentaires et/ou culturelles ? Est-ce que les parents peuvent proposer des activités ? Est-ce que c'est possible de consulter les sorties et activités prévues pour l'année pour chaque classe ? Cette information pourrait être fournie, notamment pour les parents qui ne peuvent pas assister à la réunion en début d'année.

Réponse de la direction :

Les sorties scolaires sont organisées par les enseignants et leur directeur respectif. Elles sont rédigées sous forme de fiches actions adjointes au projet d'Etablissement. Le volet pédagogique est validé par les directeurs de cycles, le volet financier par la DAF et l'ensemble par le Proviseur.

Cela fait partie de l'engagement et de la responsabilité pédagogiques des enseignants. Elles sont prévues parfois un an à l'avance. Certaines activités peuvent être suggérées par des parents mais la maîtrise pédagogique, organisationnelle et financière de ces sorties revient à l'Etablissement.

Non il n'est pas possible de les consulter car malgré l'anticipation qui en est faite, les dates bougent, certaines sont annulées pour diverses raisons et personne n'a le temps de tenir un agenda ouvert et informé en permanence. Les parents absents reçoivent souvent un résumé, d'autre part les sorties sont sur le temps scolaire et les parents sont prévenus à l'avance, en général une semaine avant.

Pour les activités complémentaires : il n'y a d'activités complémentaires que celles organisées par l'APA et l'IDEF.

Certaines sorties peuvent être proposées par les parents mais il n'y a pas d'accord de principe car la partie pédagogique revient essentiellement à l'enseignant.

Dans l'ensemble il semblerait qu'il existe une bonne communication des parents avec les enseignants à ce sujet.

Aussi nous encourageons les parents à présenter leur métier en classe ou leur savoir-faire dans un domaine précis. Ce qui est très intéressant pour le parcours de formation de la 6ème.

Enfin la direction rappelle qu'il existe une charte des accompagnateurs, qui cadre les missions des parents accompagnateurs lors des sorties. Entre autres elle prévoit que

ceux-ci ne prennent pas de photos des élèves et qu'ils s'occupent d'un groupe d'enfants et pas uniquement du leur.

5.11 . Les parents souhaiteraient recevoir information de la part de l'IDEF à propos de ce qui est fait pendant la garderie du matin. Des améliorations sont proposées telles que : activités et matériels pour les enfants à partir de 7/8 ans, en plus de la projection de films ; information à propos des films (langue, âge recommandé, permis...)

La direction recommande à l'APA de se tourner vers l'IDEF pour toutes ces précisions.

5.12. L'APA demande un rappel aux parents et aux personnels du Lycée d'éviter de fumer devant l'école, à la vue des enfants (possibilité d'affiches exposées à l'entrée principale).

Mme Connan précise que cela concerne aussi bien les parents, personnels, chauffeurs de bus que les élèves.

M. Degret répond que c'est exact et que le rappel à la loi est salutaire. Il annonce aussi son intérêt pour les affiches.

5.13 Remerciements APA.

L'APE tient aussi à remercier les professeurs de CM2A, CM2C et CM2E, Isabelle, et le personnel du Lycée (Betty et Marc) pour leur investissement personnel lors de l'organisation et le déroulement du voyage de ski, qui est possible grâce à leur implication ; ainsi que le reste des enseignants pour toutes les activités et sorties réalisées pendant le deuxième trimestre.

La direction ajoute qu'elle s'associe à ces remerciements.

M. Laumain demande si les gourdes sont bien prévues pour remplacer les bouteilles d'eau lors des sorties.

La direction répond que oui, Colevisa s'est déjà engagé en ce sens, mais qu'il faut conserver des précautions pour qu'aucun élève ne reste sans eau.

M. Laumain demande s'il est possible de convertir le cadeau de Colevisa de fin d'année en boîte à goûter, voire en gourde.

La direction répond que la demande sera faite à Colevisa.

Questions d'enseignants

Mme. Ortuño demande ce qu'il en est des toilettes du tambour C1 du niveau CP.

M. Degret répond que les travaux ont déjà démarré.

Lors de la visite d'un architecte qui aura lieu en avril, la question du réaménagement des classes sera posée à nouveau.

Il est prévu d'installer 2 séries de 3 lavabos qui seront dans le patio intérieur du C1.

Mme CONTE
Enseignante CE1

M. MAHEUT
Représentant parents G.P.I

M. DEGRET
Directeur cycles 1-2